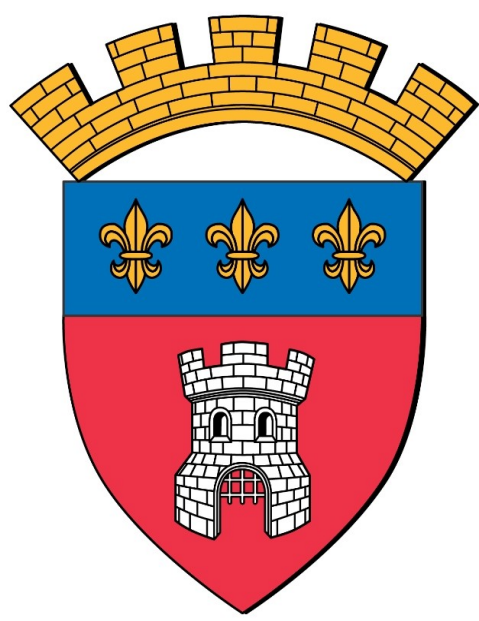




ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : RP/2026/5 / AD

AVIS A LA POPULATION  
AFFICHAGE DU 24/08/2026 AU 23/09/2026

**RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE  
À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT  
- PROJET DE CATÉGORIE B -**

Demandeur : **SPARK POWER SRL**  
**Brugsevaart, 32,**  
**9030 Gand**

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

Le **mardi 22/09/2026 à 19h30**  
à l'Hôtel de ville de Leuze-en-Hainaut  
Avenue de la Résistance 1 à 7900 Leuze-en-Hainaut

DEMANDE DE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1 POUR  
LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE 2 ÉOLIENNES ACCOMPAGNÉES DE LEURS AUXILIAIRES D'UNE PUISSANCE MAXIMALE DE 7.2 MW PAR ÉOLIENNE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LEUZE-EN-HAINAUT. LE PROJET S'INTÈGRE DANS LA CONTINUITÉ VISUELLE DU PARC ÉOLIEN EXISTANT DE LEUZE EUROPE,  
AU NORD DU VILLAGE DE TOURPES ET AU SUD DE LA N60D.

Cette réunion a pour objet :

- permettre au demandeur de présenter son projet ;
- permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours via le lien : <https://www.sparkpower.eu/fr/leuze-en-hainaut-zoning-extension/> . La vidéo est détruite au terme de ce délai.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au **08/10/2026** inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au **Collège Communal de Leuze-en-Hainaut**, Avenue de la Résistance 1, 7900 Leuze-en-Hainaut
- avec copie au demandeur : **SPARK POWER SRL, M. Yvan Vaernewyck**, Brugsevaart 32 à 9030 Gand

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **Spark Power, M. Yvan Vaernewyck** - Chef de Projet, Brugsevaart 32 à 9030 Gand ou par email : [yvan.vaernewyck@sparkpower.eu](mailto:yvan.vaernewyck@sparkpower.eu)

Le Directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,  
Par délégation  
L'Echevin de l'urbanisme,

(S) Benjamin BROTCORNE